

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BONAVENTURE
MUNICIPALITÉ SAINT-ELZÉAR

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-ELZÉAR
AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée
Suzie Fischbach, directrice générale et greffière-trésorière par intérim**

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec

PRENEZ AVIS que, lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le 21 décembre 2021, le Programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024 sera adopté.

DONNÉ à Saint-Elzéar, ce 13e jour du mois de décembre 2021 de l'an deux mille vingt et un



Suzie Fischbach
Directrice générale
par intérim